



Le Fil d'Aunay

EDITO

Chers Aunaises et Aunais,

C'est avec une profonde tristesse que nous vous informons du décès de Monsieur Pierre de Romanet qui nous a quittés le 18 Novembre 2025. Il s'est éteint à Uccle en Belgique. Nous souhaitons partager avec vous cette douloureuse nouvelle.

Au niveau national, l'année 2025 a été marquée par une grande 'instabilité économique et politique. Nous espérons tous une année 2026 plus dynamique, plus stable et plus heureuse !

Désormais, nous sommes à la fin du mandat 2020/2026 que vous nous avez confié, mais la détermination de votre conseil municipal et de votre maire reste intacte pour œuvrer chaque jour à la qualité de vie dans notre village, à la modernisation de ses équipements tout en respectant son caractère rural, à l'entretien de notre patrimoine, et à l'organisation de moments de rencontres et de convivialité.

Plusieurs projets ont été réalisés ou sont encore en cours de réalisation. Soucieux de réduire notre consommation d'électricité, nous avons procédé au remplacement des lampes des candélabres par des éclairages LED pour la totalité de l'éclairage public. Nous avons également installé un candélabre solaire sur le parking afin d'éclairer l'arrêt de bus scolaire ainsi qu'un deuxième au parc de la mairie.

Votre Conseil municipal a délibéré en limitant la vitesse à 30 km/h dans le centre bourg ; c'est le passage journalier de véhicules ne respectant pas la vitesse en agglomération, qui rendent difficile et dangereux pour les riverains de sortir et de rentrer chez eux.

Des frelons asiatiques ont été signalés sur des arbres et des cheminées de propriétés privées. Plus que jamais soyez prudents, n'hésitez pas à informer la mairie afin de faire intervenir des professionnels pour éradiquer ces insectes très dangereux. Comme on vous l'a indiqué, la commune abonde via une participation à la facturation (*voir page 5*).

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants qui s'installent dans notre village. J'espère qu'ils auront à cœur de s'impliquer avec nous pour continuer à faire de notre village un lieu de proximité et de solidarité où il fait bon vivre.

En attendant de vous rencontrer lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 16h à la mairie, le Conseil municipal et moi-même vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, et vous présentent leurs meilleurs vœux.

Votre Maire, Victor Marques

AGENDA



Samedi 13 Décembre 2025

15 h 30 à la Mairie

GOUTER DE NOËL
des enfants et des aînés

Carte cadeaux pour les
enfants.

Colis gourmand pour les
aînés.

Dimanche 18 Janvier 2026

A 16 h à la Mairie

VŒUX DU MAIRE
Et du Conseil Municipal

Partage de la traditionnelle
galette des rois

SOMMAIRE



Le Conseil Municipal.....	P2
Vie de la commune.....	P3
Patrimoine.....	P4
Actualités.....	P4
Informations pratiques....	P6
Memo.....	P8
Services de la Mairie.....	P8

LE CONSEIL MUNICIPAL

Faute de place dans ce journal, seuls les points de décision figurent dans les résumés des Conseils municipaux ci-dessous. Les comptes rendus officiels complets sont affichés en mairie, consultables sur place et présents sur le site www.mairie.aunay-les-bois.fr

Conseil du 9 octobre 2025

Consultation sur le projet d'extension

de 59 ha du site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe » : protection de la faune, de la flore, de la biodiversité et la protection des cours d'eau.

Le Conseil émet un avis favorable.

Aliénation d'une voie communale :

Procéder à l'enquête publique préalable de la VC 405.

Le Conseil donne son accord.

Demandes de subvention :

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

- 50 € aux Virades de l'espoir Vallée de la Haute Sarthe.
- 99.40 € pour le FSL (142 htsX0.70) Conseil départemental.

- 9.84 € pour le FAJD (6 jeunes X1.64) Conseil départemental.
- 50 € à un particulier pour l'aide à la destruction de nuisible

Questions diverses :

Problème des boîtes aux lettres cassées : Monsieur le Maire répond que la Poste ne remplace plus les boîtes endommagées, à charge pour chaque administré de la remplacer.

Achat d'un sapin de 2.5-3 m pour Noël.

Achat d'un banc pour le cimetière auprès de l'église.

Elaboration du PLUI : l'enquête publique sera ouverte à partir du lundi 13 octobre jusqu'au 14 novembre 2025 à 17 heures

Communiqué : Elections municipales 2026

Un décret publié au *Journal officiel* du 28 août 2025 a fixé les dates des prochaines élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars 2026 et, le cas échéant, le second tour sera organisé le 22 mars.

Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants

Lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers municipaux étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours.

Les candidats pouvaient se présenter seuls ou de manière groupée ; dans le second cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes.

Les suffrages étaient ensuite décomptés individuellement par candidat, y compris pour

ceux qui s'étaient présentés de manière groupée.

Désormais, dans les communes de moins de 1 000 habitants, lors des élections municipales, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme / un homme ou inversement. L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles) et la suppression du panachage.

Désormais, **si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul.** Il en sera de même si vous modifiez l'ordre des candidats.

Source : www.service-public.gouv.fr

VIE DE LA COMMUNE

Evènement

Commémoration du 11 novembre 1918



La cérémonie d'hommage aux soldats et victimes de la première guerre mondiale s'est tenue au Monument aux Morts, le 11 novembre dernier.

L'Association des Anciens Combattant, le Maire et le Conseil Municipal, les maires de Bursard et d'Essay, ainsi que de nombreux habitants d'Aunay étaient présents en ce jour.



Un dépôt de gerbe a eu lieu, suivi des lectures du message du Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, et de celui de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants).

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié a été partagé dans la salle communale.

Carnet

Naissance

Amaury BOUVIER

Décès

Monsieur Joaquim MARQUES

Monsieur Pierre de ROMANET

Nouveaux habitants

Madame Valentine QUINET

Monsieur Maxime DOS SANTOS

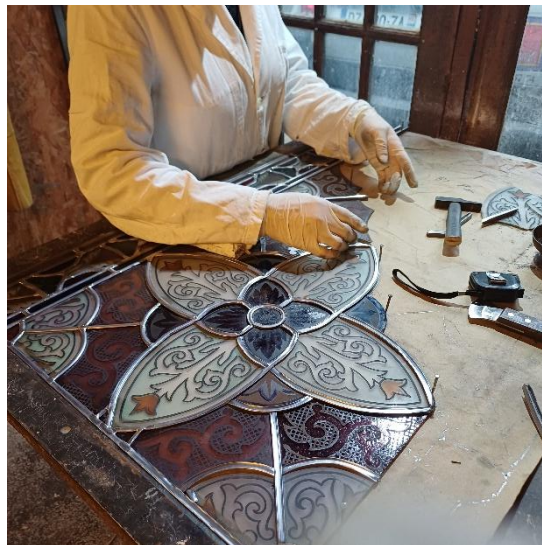
PATRIMOINE

Eglise Saint-Ouen : des travaux en bonne voie

Après plusieurs mois d'absence, le tableau du retable vient d'être remis en place. Sa restauration va permettre de conserver durablement cette œuvre du 18^{ème} siècle, en lui restituant sa parfaite lisibilité et tout son éclat.

La repose a consisté à la fixation sécurisée du tableau dans son cadre de pierre à l'aide de pattes vissées sur le châssis et avec la création de logements pour recevoir ces pattes.

Courant décembre, ce sera au tour des deux vitraux de la chapelle de retrouver leur place. Simultanément aura lieu le démontage des vitraux situés de part et d'autre de l'autel dans le chœur de l'église.



Le calvaire rue de l'Ogrière réparé



À la suite d'un violent coup de vent en mars dernier, le calvaire situé au croisement de la rue de l'Ogrière et de la route du Mêle s'est couché. Le bois était en mauvais état et le pied s'est cassé.

La croix en bois a été refaite et un nouveau socle en béton armé a été mis en place afin de mieux résister aux aléas climatiques.

Les croix, calvaires, oratoires qui se trouvent aux quatre coins des villages de France font partie du paysage français. Ils ornent nos sentiers et carrefours. Mais parfois, ils s'abîment et doivent être restaurés pour léguer aux générations futures des signes visibles et tangibles de ce qu'est notre pays. Ce petit patrimoine rural et chrétien constitue un témoignage de notre passé.

ACTUALITES

La qualité de l'eau en question

En mai 2024, le SMAEP de la région d'Essay a adressé un courrier aux habitants de la commune pour les tenir informés de la qualité de l'eau qu'il fournit.

Des analyses sont réalisées tous les trimestres pour un contrôle renforcé des molécules mises

en cause. Les résultats sont tenus à disposition de l'Agence Régionale de Santé.

Pour toute information : s'adresser au SMAEP qui est le fournisseur et seul compétent en la matière

Rue Francisque de Corcelle – Mairie-
61500 Essay Tél : 02 33 27 45 23
Email : mairiedessay@orange.fr

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement ! _____

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs.

Dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans, les jeunes français doivent se faire recenser auprès de leur mairie. Ils doivent se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Seul le recensement permet de convoquer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

A l'issue de cette journée, un certificat de participation sera remis, il est obligatoire pour l'inscription à tous les examens et concours soumis à l'autorité publique.

Pour tout renseignement, contactez le Centre du service national et de la jeunesse de Caen : 09 70 84 51 51 -

csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jeunesse

Scolarité : où inscrire les enfants ? _____

Pour rappel, la compétence scolaire est assurée par la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe dont la commune fait partie. Par conséquent, elle participe, de fait, financièrement aux dépenses liées aux activités scolaires, extra scolaires et à la cantine de nos jeunes concitoyens. C'est pourquoi les enfants de la commune scolarisés dans l'enseignement public doivent être inscrits à l'école du Méle-sur-Sarthe. Aucune dérogation ne peut être accordée.



Service scolaire et périscolaire : 02 33 27 67 36 - scolaire@ccvhs.fr
Plus d'information : <https://ccvhs.fr/sinscrire-a-lecole-publique>

Destruction des nids de frelons asiatiques _____

Le département de l'Orne ne participe plus aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques.

La commune poursuit cette aide spécifique à hauteur de 30 % des frais réels, plafonnée à 50€ par prise en charge.

Avant toute intervention de destruction, veuillez retirer un dossier en mairie.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est facilement identifiable : plus foncé, il présente des marques orange sur la face et les derniers segments de l'abdomen. Sa tête est noire, sa face jaune orangé et ses pattes jaunes à l'extrémité. Mesurant environ 2 à 3 cm, il est plus petit que le frelon européen, à la robe jaune rayée de noir.



Sécurité pour tous : respectons le code de la route ! _____



Depuis mai 2024, le Conseil a étendu à tout le bourg, la limitation à 30 km/h déjà en place sur une partie de la commune.

Les véhicules qui traversent ou circulent dans notre commune, roulent encore à trop vive allure !

De nombreux signalements ont été faits récemment, il est du devoir de chacun de respecter très scrupuleusement le code de la route, pour garantir la sécurité de tous.

BIODIVERSITE

Bientôt 10,6 kms de haies supplémentaires sur le territoire _____

Le programme d'aide à la plantation de haies bocagères, porté par le Parc et Géoparc depuis 8 ans, poursuit sa dynamique.

Pour la saison 2025-2026, ce sont 10,6 kilomètres de haies qui seront plantés sur le territoire !



Un programme de plantation de haies qui porte ses fruits

Reconduit pour la huitième année consécutive, le programme confirme son succès : si la longueur totale de haies plantées est légèrement en baisse, le nombre de bénéficiaires est en hausse, un signe encourageant de mobilisation et d'appropriation du bocage par ses habitants. Les visites de terrain viennent tout juste de s'achever, accompagnées par la SCIC Bois Bocage Énergie, partenaire technique du programme.

Cette année, 32 planteurs participent : 21 particuliers, 9 agriculteurs, 1 communauté de communes, 1 centre de formation d'apprentis (CFA agricole).

Planter, mais aussi entretenir

Face à la disparition progressive des haies observée depuis plusieurs décennies, l'enjeu est double : planter de nouvelles haies, pour reconstituer le maillage écologique et entretenir les haies existantes, afin de préserver leurs rôles écologiques et paysagers essentiels.

Les chantiers débiteront par la création de talus, véritables alliés du sol, qui limitent le ruissellement et offrent un habitat à de nombreuses espèces. Pour les autres linéaires, un travail du sol sera réalisé avec décompactage, puis labour, afin d'assurer les meilleures conditions de reprise pour les jeunes plants.

Ce programme, financé à 80%, est rendu possible grâce au soutien de l'Union Européenne (fonds FEDER), des Régions Normandie et Pays de la Loire, ainsi que du Département de la Mayenne, via ses dispositifs d'aide à la plantation.

Et si vous participiez à la prochaine campagne ?

Vous n'avez pas pu rejoindre l'édition 2025-2026 ? Le Parc et Géoparc invite dès à présent les particuliers, agriculteurs, communes ou structures intéressées à prendre contact avec la chargée de mission pour être accompagnés dans leur projet de plantation lors des prochaines campagnes.

Informations : Anouk Leprévost, Chargée de mission bocage – Tél : 02 33 81 75 79

Source : Parc naturel Normandie Maine

INFOS PRATIQUES

Consultez les informations locales sur [Intra Muros](#) _____

L'application Intra-Muros permet à chaque habitant de s'informer en temps réel des événements qui ont lieu sur l'ensemble du territoire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe. Chacun peut également alerter, faire un signalement en cas d'incident ou de danger.

Pour y accéder, il suffit de télécharger l'application disponible sur Google Play et App Store

Construire sans permis ou sans déclaration préalable, c'est s'exposer à des sanctions ; amendes, remise en l'état des lieux ou démolition de la construction.

Quelles sont les formalités à accomplir et dans quels cas ?

Déposer un permis de construire :

Pour toute construction neuve ou extension d'un bâtiment existant portant sur une surface supérieure à 20m², le permis de construire est nécessaire.

L'intervention d'un architecte est obligatoire pour toute construction ou extension atteignant 150 m² en totalité ainsi que pour tout projet déposé par une personne morale.

Déposer un permis d'aménager :

Le Permis d'Aménager devra être déposé notamment pour les lotissements qui créent plus de deux lots et lorsqu'ils prévoient la réalisation de voies ou espaces communs.

Déclaration préalable :

Pour une modification de façade ou de toiture, un ravalement de façades, une ouverture de fenêtre, une construction de clôture, de piscine, de balcon, d'abris de jardin, mais aussi les divisions de terrains ou encore la création d'une pièce d'habitation inférieure à 20 m².

Déposer un permis de démolir :

Pour toute démolition, partielle ou totale, ce document est exigé pour les parcelles situées dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Demander un certificat d'urbanisme:

Le CU de type A renseigne sur le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain ; le CU de type B indique si une opération projetée est réalisable.

Pour plus de détails :

www.aunay-les-bois.fr/environnement/le-code-de-l-urbanisme

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les propriétaires de logements privés qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement en proposant des aides financières, et en les accompagnant techniquement et administrativement. Cette opération concerne les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la préservation du patrimoine.

La CC de la Vallée de la Haute Sarthe a missionné l'association SOLIHA Territoires en Normandie pour accueillir les bénéficiaires lors de permanences sur rendez-vous :

Chaque 1er mercredi matin du mois au Mêle-sur-Sarthe, à la CCVHS.

2, route de Paris 61170 Le Mêle-sur-Sarthe.

Chaque 3ème vendredi matin du mois à Courtomer, à la mairie,

1, place Saint-Lhomer, 61390 Courtomer.

Pour toute information: Tél : 02 31 86 70 50 – contact@solihanormandie.fr

MEMO

Nuisances sonores – Rappel

Rappel des horaires, régis par arrêté préfectoral, pour l'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage.

Réglementation – Rappel

Le brûlage des déchets végétaux est interdit (arrêté n°2350-22-00087)



L'Arrêté préfectoral du 6 octobre 2022 annule et remplace celui du 11 juillet 2016. Il interdit désormais le brûlage des déchets végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Par dérogation, seuls sont autorisés les brûlages liés aux activités forestières et agricoles en dehors des périodes d'interdiction. Toute infraction expose les contrevenants à deux ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

L'arrêté est disponible sur le site de la mairie :

www.aunay-les-bois.fr/environnement

Vidange de fosses septiques – Livraison de fuel



Afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, un groupement des commandes est organisé. Ceux qui le souhaitent peuvent s'inscrire auprès de : Catherine Marques : tél. 02 33 27 77 07 email : cathmarques@orange.fr

FERMETURE DU SECRETARIAT

le 25 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026

Les services de la Mairie

Mairie d'Aunay-les-Bois – 13 rue du Baron Jean d'Aunay – 61500 AUNAY LES BOIS
Tél : 02 33 27 48 69 – email : mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr – www.aunay-les-bois.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Renseignements ou demandes de documents officiels
Ouverture le jeudi de 14 h à 18 h

PERMANENCE DU MAIRE

Sur rendez-vous – Tél : 06 77 94 11 44

EN CAS D'URGENCE

Appeler le Maire – Tél : 02 33 27 77 07 ou Port : 06 77 94 11 44